

être équilibré, global et conforme aux principes et aux disciplines de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et constituera un engagement unique. Nous accordons beaucoup d'importance à l'élaboration d'un accord qui tienne compte des différences de taille et de niveau de développement des économies participantes.

Nous reconnaissons le défi que représente la gestion de l'environnement dans l'hémisphère. À cet effet, nous demandons à nos gouvernements de s'engager à renforcer la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, en vue d'établir un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, ceux-ci étant des éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement.

Notre objectif est d'atteindre un développement durable dans l'ensemble de l'hémisphère.

Nous favoriserons le respect des normes fondamentales du travail reconnues au niveau international, telles qu'elles ont été incluses dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée en 1998 par l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous prendrons en considération la ratification ou l'adhésion des ententes de base de l'OIT, comme il convient. Afin de concrétiser notre engagement à créer de meilleures possibilités d'emploi, à enrichir les compétences des travailleurs et à améliorer les conditions de travail dans l'ensemble de l'hémisphère, nous reconnaissons la nécessité d'aborder dans les forums hémisphériques et internationaux pertinents les questions de la mondialisation liées à l'emploi et au travail. Nous demandons à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail de poursuivre son étude des questions liées à la mondialisation ayant une incidence sur l'emploi et le travail.

Reconnaissant l'importance de l'énergie comme l'une des principales assises du développement économique et de la prospérité de la région ainsi que d'une meilleure qualité de vie, nous nous engageons à poursuivre les initiatives en matière d'énergie renouvelable, à étendre l'intégration de l'énergie et à parfaire les cadres de réglementation et leur application, tout en préconisant les principes du développement durable.

La démocratie et le développement économique et social sont interdépendants et s'épaulent mutuellement, étant tous deux des conditions fondamentales à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour libérer nos concitoyens des conditions déshumanisantes de la pauvreté absolue. Nous nous engageons à déployer davantage d'efforts pour atteindre les objectifs en matière de développement international, y compris une réduction de 50 % de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue, et ce, d'ici l'année 2015.

Nous nous engageons à promouvoir divers programmes visant l'amélioration de l'agriculture et de la vie rurale, ainsi que des agro-industries, ces programmes constituant une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement intégral. Nous nous engageons à renforcer la coopération dans l'hémisphère ainsi que les capacités nationales pour mettre au point une approche plus intégrée de la gestion des catastrophes naturelles. Nous continuerons à mettre en œuvre des politiques ren-